

Université St. François Xavier : Formation continue et à distance : sciences infirmières (infirmières et infirmiers formés à l'étranger)

La formation continue et à distance en sciences infirmières de l'université St. François Xavier (infirmières et infirmiers formés à l'étranger) offre aux candidats la possibilité de suivre les cours suivants pour répondre aux besoins de formation requis pour satisfaire à l'exigence de formation de l'OIIO :

NURS 115	Enseignement et apprentissage en santé
NURS 135	Problèmes de formation contemporains
NURS 205	Soins de santé communautaire
NURS 245	Le vieillissement et l'adulte âgé
NURS 330	Questions juridiques et éthiques en sciences infirmières
NURS 405	Soins infirmiers pour les adultes I
NURS 415	Soins infirmiers pour les adultes II
NURS 425	Évaluation de santé complète
NURS 494	Leadership en gestion des soins infirmiers
NURS 201	Santé mentale communautaire I
NURS 202	Santé mentale communautaire II

Les tableaux ci-dessous répertorient les compétences de niveau débutant acquises en suivant chaque cours. Pour s'inscrire, les candidats doivent satisfaire aux [exigences d'admission](#) et confirmer auprès du coordinateur du programme de l'école que les cours sélectionnés permettent de combler leurs lacunes en compétences. C'est à l'école de déterminer si le candidat est accepté dans le programme.

Veillez consulter le [site Web](#) de l'OIIO pour en savoir plus sur le processus de suivi d'études additionnelles.

Course: NURS 115 Enseignement et apprentissage en santé

Rôle clinique

1.1	Prodigue avec compassion des soins infirmiers conformes à l'éthique, sécuritaires, compétents, centrés sur le client et éclairés par des données probantes en réponse aux besoins des clients de tous les âges.
1.4	Analyse et interprète les données obtenues grâce à l'évaluation du client afin d'éclairer les décisions à prendre au sujet de son état de santé.
1.15	Intègre sa connaissance des implications éthiques, juridiques et réglementaires de l'aide médicale à mourir dans sa prestation de soins infirmiers.
1.17	Intègre sa connaissance des principes épidémiologiques aux plans de soins.
1.23	Utilise ses connaissances sur l'incidence d'un exercice infirmier éclairé par des données probantes pour améliorer les résultats des clients en matière de santé.

1.25	Applique des stratégies pour promouvoir le bien-être, prévenir la maladie et minimiser les affectations et les blessures chez les clients, soimême et les autres.
1.26	Adapte son exercice en fonction des croyances spirituelles et des pratiques culturelles des clients.

Rôle de professionnel

2.5	Prend acte de l'influence des valeurs et des croyances personnelles et du pouvoir conféré par le poste sur les clients et l'équipe de soins de santé et agit de façon à réduire les préjugés et les influences.
2.7	Repère et traite les questions éthiques (morales) en appliquant un raisonnement éthique et demande de l'aide au besoin.
2.9	<p>Respecte les exigences en matière d'autoréglementation telles qu'elles sont établies dans les lois de la province ou du territoire concerné afin de protéger le public :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) en évaluant son propre exercice et sa propre compétence afin de déterminer ses besoins d'apprentissage b) en élaborant un plan d'apprentissage s'appuyant sur une variété de sources c) en recherchant et en utilisant de nouvelles connaissances qui pourraient améliorer, soutenir ou influencer la compétence de l'exercice d) en mettant en œuvre et en évaluant l'efficacité du plan d'apprentissage et en élaborant de futurs plans d'apprentissage pour maintenir et améliorer sa compétence en tant qu'infirmière autorisée

Rôle de communication

3.5	Intègre le processus de la pratique relationnelle afin de s'adapter à la capacité de communication.
-----	---

Rôle de chef de file

6.6	Fait preuve d'une conscience de soi en ayant un exercice réfléchi et en demandant des rétroactions.
6.7	Prend des mesures pour appuyer des milieux d'exercice sécurisants sur le plan culturel.
6.10	Démontre une connaissance du système de soins de santé et de ses répercussions sur les soins aux clients et l'exercice de la profession.

Rôle de défense

7.6	Préconise la prestation de soins sécuritaires, compétents et conformes à l'éthique fournis avec compassion.
7.8	Soutient les politiques publiques favorisant la santé et les principes de justice sociale.

7.11	Applique ses connaissances sur la santé de la population, les déterminants de la santé, les soins de santé primaires et la promotion de la santé pour favoriser l'équité en santé.
7.14	Applique ses connaissances sur les disparités et les inégalités en santé de façon à optimiser les résultats pour la santé de tous les clients.

Rôle d'éducation

8.1	Élabore un plan d'enseignement avec le client et l'équipe pour répondre aux besoins d'apprentissage.
8.2	Applique des stratégies visant à optimiser la littératie en santé des clients.
8.3	Choisit, élabore et utilise des théories et des stratégies d'enseignement et d'apprentissage pertinentes pour le client et le contexte, y compris l'espérance de vie et les considérations d'ordre familial et culturel.
8.4	Évalue l'efficacité de l'enseignement à la santé et revoit le plan d'enseignement au besoin.

Rôle de chercheur

9.1	S'appuie sur les données probantes pour prendre des décisions éclairées.
9.3	Réfléchit sur son exercice afin d'interagir en faisant preuve d'une attitude d'humilité culturelle et crée des environnements sécurisants sur le plan culturel, où les clients perçoivent le respect accordé à leurs pratiques, préférences et décisions uniques en matière de soins de santé.
9.6	Se sert de ses connaissances au sujet de tendances et d'enjeux actuels et nouveaux en soins de santé à l'échelle communautaire et mondiale pour optimiser les résultats pour la santé des clients.
9.8	Applique des méthodes qui contribuent à l'apprentissage tout au long de la vie.

Rôle clinique

1.15	Intègre sa connaissance des implications éthiques, juridiques et réglementaires de l'aide médicale à mourir dans sa prestation de soins infirmiers.
------	---

Rôle de professionnel

2.2	Manifeste une présence professionnelle et fait preuve de confiance, d'honnêteté, d'intégrité et de respect dans toutes ses interactions.
2.6	Établit et maintient des limites professionnelles avec les clients et l'équipe soignante.
2.7	Repère et traite les questions éthiques (morales) en appliquant un raisonnement éthique et demande de l'aide au besoin.
2.9	Respecte les exigences en matière d'autoréglementation telles qu'elles sont établies dans les lois de la province ou du territoire concerné afin de protéger le public : <ul style="list-style-type: none">a) en évaluant son propre exercice et sa propre compétence afin de déterminer ses besoins d'apprentissageb) en élaborant un plan d'apprentissage s'appuyant sur une variété de sourcesc) en recherchant et en utilisant de nouvelles connaissances qui pourraient améliorer, soutenir ou influencer la compétence de l'exerciced) en mettant en œuvre et en évaluant l'efficacité du plan d'apprentissage et en élaborant de futurs plans d'apprentissage pour maintenir et améliorer sa compétence en tant qu'infirmière autorisée
2.10	Démontre une aptitude à exercer la profession.
2.12	Fait la distinction entre les mandats des organismes de réglementation, des associations professionnelles et des syndicats.

Rôle de chef de file

6.1	Acquiert une connaissance des Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada.
6.10	Démontre une connaissance du système de soins de santé et de ses répercussions sur les soins aux clients et l'exercice de la profession.

Rôle de défense

7.2	Résout les questions relatives aux ordres, aux décisions, aux actions ou aux traitements qui manquent de clarté.
-----	--

7.7	Soutient les clients et les incite à se prendre en main pour prendre des décisions éclairées au sujet de leurs soins de santé, et respecte leurs décisions.
7.8	Soutient les politiques publiques favorisant la santé et les principes de justice sociale.
7.11	Applique ses connaissances sur la santé de la population, les déterminants de la santé, les soins de santé primaires et la promotion de la santé pour favoriser l'équité en santé.

Rôle de chercheur

9.1	S'appuie sur les données probantes pour prendre des décisions éclairées.
9.5	Repère et analyse les nouvelles données et technologies qui pourraient modifier, améliorer ou soutenir les soins de santé.
9.6	Se sert de ses connaissances au sujet de tendances et d'enjeux actuels et nouveaux en soins de santé à l'échelle communautaire et mondiale pour optimiser les résultats pour la santé des clients.
9.7	Appuie les activités de recherche et perfectionne sa propre aptitude à la recherche.
9.8	Applique des méthodes qui contribuent à l'apprentissage tout au long de la vie.

Rôle clinique

1.1	Prodigue avec compassion des soins infirmiers conformes à l'éthique, sécuritaires, compétents, centrés sur le client et éclairés par des données probantes en réponse aux besoins des clients de tous les âges.
1.4	Analyse et interprète les données obtenues grâce à l'évaluation du client afin d'éclairer les décisions à prendre au sujet de son état de santé.
1.5	Élabore des plans de soins en ayant recours à l'analyse critique pour appuyer son jugement professionnel et la prise de décisions réfléchies.
1.17	Intègre sa connaissance des principes épidémiologiques aux plans de soins.
1.23	Utilise ses connaissances sur l'incidence d'un exercice infirmier éclairé par des données probantes pour améliorer les résultats des clients en matière de santé.
1.25	Applique des stratégies pour promouvoir le bien-être, prévenir la maladie et minimiser les affectations et les blessures chez les clients, soimême et les autres.
1.26	Adapte son exercice en fonction des croyances spirituelles et des pratiques culturelles des clients.

Rôle de professionnel

2.7	Repère et traite les questions éthiques (morales) en appliquant un raisonnement éthique et demande de l'aide au besoin.
2.9	Respecte les exigences en matière d'autoréglementation telles qu'elles sont établies dans les lois de la province ou du territoire concerné afin de protéger le public : <ul style="list-style-type: none">a) en évaluant son propre exercice et sa propre compétence afin de déterminer ses besoins d'apprentissageb) en élaborant un plan d'apprentissage s'appuyant sur une variété de sourcesc) en recherchant et en utilisant de nouvelles connaissances qui pourraient améliorer, soutenir ou influencer la compétence de l'exerciced) en mettant en œuvre et en évaluant l'efficacité du plan d'apprentissage et en élaborant de futurs plans d'apprentissage pour maintenir et améliorer sa compétence en tant qu'infirmière autorisée

Rôle de communication

3.5	Intègre le processus de la pratique relationnelle afin de s'adapter à la capacité de communication.
-----	---

Rôle de coordination

5.6	Aide les clients à s'orienter dans les systèmes de soins de santé et ceux d'autres secteurs pour obtenir des services visant à optimiser la santé et le bien-être.
5.9	Participe aux mesures de la préparation en cas d'urgence et à la gestion des catastrophes.

Rôle de chef de file

6.1	Acquiert une connaissance des Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada.
6.3	Participe à des modèles de soins novateurs centrés sur le client.
6.6	Fait preuve d'une conscience de soi en ayant un exercice réfléchi et en demandant des rétroactions.
6.7	Prend des mesures pour appuyer des milieux d'exercice sécurisants sur le plan culturel.
6.10	Démontre une connaissance du système de soins de santé et de ses répercussions sur les soins aux clients et l'exercice de la profession.

Rôle de défense

7.4	Préconise l'équité en santé pour tous, en particulier pour les clients et les populations vulnérables ou diverses.
7.8	Soutient les politiques publiques favorisant la santé et les principes de justice sociale.
7.11	Applique ses connaissances sur la santé de la population, les déterminants de la santé, les soins de santé primaires et la promotion de la santé pour favoriser l'équité en santé.
7.14	Applique ses connaissances sur les disparités et les inégalités en santé de façon à optimiser les résultats pour la santé de tous les clients.

Rôle de chercheur

9.1	S'appuie sur les données probantes pour prendre des décisions éclairées.
9.6	Se sert de ses connaissances au sujet de tendances et d'enjeux actuels et nouveaux en soins de santé à l'échelle communautaire et mondiale pour optimiser les résultats pour la santé des clients.

Rôle clinique

1.5	Élabore des plans de soins en ayant recours à l'analyse critique pour appuyer son jugement professionnel et la prise de décisions réfléchies.
1.7	Prévoit les risques réels et potentiels pour la santé et les résultats non intentionnels possibles.
1.8	Reconnaît les situations où la sécurité du client est compromise et intervient immédiatement.
1.9	Reconnaît les situations où l'état du client se détériore et intervient immédiatement.
1.19	Intègre des approches de promotion de la santé mentale à sa prestation de soins infirmiers.
1.22	Intègre dans les plans de soins des connaissances issues de la science infirmière, des sciences sociales, des sciences humaines et de la recherche en santé.
1.23	Utilise ses connaissances sur l'incidence d'un exercice infirmier éclairé par des données probantes pour améliorer les résultats des clients en matière de santé.
1.24	Applique des stratégies efficaces pour prévenir, désamorcer et gérer le comportement perturbateur, agressif ou violent.
1.25	Applique des stratégies pour promouvoir le bien-être, prévenir la maladie et minimiser les affectations et les blessures chez les clients, soimême et les autres.
1.26	Adapte son exercice en fonction des croyances spirituelles et des pratiques culturelles des clients.

Rôle de professionnel

2.2	Manifeste une présence professionnelle et fait preuve de confiance, d'honnêteté, d'intégrité et de respect dans toutes ses interactions.
2.5	Prend acte de l'influence des valeurs et des croyances personnelles et du pouvoir conféré par le poste sur les clients et l'équipe de soins de santé et agit de façon à réduire les préjugés et les influences.
2.7	Repère et traite les questions éthiques (morales) en appliquant un raisonnement éthique et demande de l'aide au besoin.
2.9	Respecte les exigences en matière d'autoréglementation telles qu'elles sont établies dans les lois de la province ou du territoire concerné afin de protéger le public : <ul style="list-style-type: none">a) en évaluant son propre exercice et sa propre compétence afin de déterminer ses besoins d'apprentissageb) en élaborant un plan d'apprentissage s'appuyant sur une variété de sourcesc) en recherchant et en utilisant de nouvelles connaissances qui pourraient améliorer, soutenir ou influencer la compétence de l'exerciced) en mettant en œuvre et en évaluant l'efficacité du plan d'apprentissage et en élaborant de futurs plans d'apprentissage pour maintenir et améliorer sa compétence en tant qu'infirmière autorisée

2.11	Respecte l'obligation de signaler.
------	------------------------------------

Rôle de communication

3.2	Fait de l'écoute active pour comprendre l'expérience, les préférences et les objectifs de santé du client et y répondre.
3.5	Intègre le processus de la pratique relationnelle afin de s'adapter à la capacité de communication.

Rôle de chef de file

6.3	Participe à des modèles de soins novateurs centrés sur le client.
6.6	Fait preuve d'une conscience de soi en ayant un exercice réfléchi et en demandant des rétroactions.

Rôle de défense

7.1	Reconnaît les situations où la sécurité du client pourrait être ou est compromise et agit en conséquence.
7.6	Préconise la prestation de soins sécuritaires, compétents et conformes à l'éthique fournis avec compassion.
7.7	Soutient les clients et les incite à se prendre en main pour prendre des décisions éclairées au sujet de leurs soins de santé, et respecte leurs décisions.
7.9	Évalue si le client comprend suffisamment sa situation pour participer activement à ses soins, et facilite la mise en place de stratégies pour les clients qui ne sont pas en mesure de s'impliquer pleinement.
7.11	Applique ses connaissances sur la santé de la population, les déterminants de la santé, les soins de santé primaires et la promotion de la santé pour favoriser l'équité en santé.
7.12	Évalue la compréhension qu'a le client du consentement éclairé et prend des mesures si le client est incapable de donner un consentement éclairé.

Rôle de chercheur

9.1	S'appuie sur les données probantes pour prendre des décisions éclairées.
9.3	Réfléchit sur son exercice afin d'interagir en faisant preuve d'une attitude d'humilité culturelle et crée des environnements sécurisants sur le plan culturel, où les clients perçoivent le respect accordé à leurs pratiques, préférences et décisions uniques en matière de soins de santé.

Rôle clinique

1.15	Intègre sa connaissance des implications éthiques, juridiques et réglementaires de l'aide médicale à mourir dans sa prestation de soins infirmiers.
1.26	Adapte son exercice en fonction des croyances spirituelles et des pratiques culturelles des clients.

Rôle de professionnel

2.1	Rend des comptes, assume la responsabilité de ses actes et demande de l'aide au besoin relativement aux décisions et aux mesures prises dans les limites du champ d'exercice établi par la loi.
2.2	Manifeste une présence professionnelle et fait preuve de confiance, d'honnêteté, d'intégrité et de respect dans toutes ses interactions.
2.4	Assure la protection de la vie privée, la confidentialité des renseignements et la sécurité du client en respectant les mesures législatives, les normes d'exercice, la déontologie et les politiques de l'organisation.
2.5	Prend acte de l'influence des valeurs et des croyances personnelles et du pouvoir conféré par le poste sur les clients et l'équipe de soins de santé et agit de façon à réduire les préjugés et les influences.
2.6	Établit et maintient des limites professionnelles avec les clients et l'équipe soignante.
2.7	Repère et traite les questions éthiques (morales) en appliquant un raisonnement éthique et demande de l'aide au besoin.
2.9	<p>Respecte les exigences en matière d'autoréglementation telles qu'elles sont établies dans les lois de la province ou du territoire concerné afin de protéger le public :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) en évaluant son propre exercice et sa propre compétence afin de déterminer ses besoins d'apprentissage b) en élaborant un plan d'apprentissage s'appuyant sur une variété de sources c) en recherchant et en utilisant de nouvelles connaissances qui pourraient améliorer, soutenir ou influencer la compétence de l'exercice d) en mettant en œuvre et en évaluant l'efficacité du plan d'apprentissage et en élaborant de futurs plans d'apprentissage pour maintenir et améliorer sa compétence en tant qu'infirmière autorisée
2.11	Respecte l'obligation de signaler.

Rôle de chef de file

6.6	Fait preuve d'une conscience de soi en ayant un exercice réfléchi et en demandant des rétroactions.
6.7	Prend des mesures pour appuyer des milieux d'exercice sécurisants sur le plan culturel.

Rôle de défense

7.1	Reconnaît les situations où la sécurité du client pourrait être ou est compromise et agit en conséquence.
7.6	Préconise la prestation de soins sécuritaires, compétents et conformes à l'éthique fournis avec compassion.
7.7	Soutient les clients et les incite à se prendre en main pour prendre des décisions éclairées au sujet de leurs soins de santé, et respecte leurs décisions.
7.10	Défend les droits du client et s'assure que son consentement éclairé est obtenu en s'appuyant sur les mesures législatives, les normes d'exercice et la déontologie.
7.12	Évalue la compréhension qu'a le client du consentement éclairé et prend des mesures si le client est incapable de donner un consentement éclairé.
7.13	Démontre des connaissances au sujet du rôle du mandataire dans le consentement éclairé et la prise de décisions concernant les soins du client.

Rôle clinique

1.5	Élabore des plans de soins en ayant recours à l'analyse critique pour appuyer son jugement professionnel et la prise de décisions réfléchies.
1.6	Évalue l'efficacité du plan de soins et le modifie au besoin.
1.7	Prévoit les risques réels et potentiels pour la santé et les résultats non intentionnels possibles.
1.12	Applique des pratiques éclairées par des données probantes à la prévention et à la gestion de la douleur chez les clients et les soulage par le recours à des interventions pharmacologiques et non pharmacologiques.
1.13	Met en œuvre des interventions infirmières thérapeutiques qui contribuent à soigner le client et à répondre aux besoins du client.
1.14	Fournit des soins infirmiers pour répondre aux besoins en soins palliatifs et en soins de soins de fin de vie.
1.15	Intègre sa connaissance des implications éthiques, juridiques et réglementaires de l'aide médicale à mourir dans sa prestation de soins infirmiers.
1.21	Intègre des connaissances issues des sciences de la santé, y compris l'anatomie, la physiologie, la pathophysiologie, la psychopathologie, la pharmacologie, la microbiologie, l'épidémiologie, la génétique, l'immunologie et la nutrition.
1.22	Intègre dans les plans de soins des connaissances issues de la science infirmière, des sciences sociales, des sciences humaines et de la recherche en santé.
1.23	Utilise ses connaissances sur l'incidence d'un exercice infirmier éclairé par des données probantes pour améliorer les résultats des clients en matière de santé.
1.26	Adapte son exercice en fonction des croyances spirituelles et des pratiques culturelles des clients.

Rôle de professionnel

2.5	Prend acte de l'influence des valeurs et des croyances personnelles et du pouvoir conféré par le poste sur les clients et l'équipe de soins de santé et agit de façon à réduire les préjugés et les influences.
2.9	<p>Respecte les exigences en matière d'autoréglementation telles qu'elles sont établies dans les lois de la province ou du territoire concerné afin de protéger le public :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) en évaluant son propre exercice et sa propre compétence afin de déterminer ses besoins d'apprentissage b) en élaborant un plan d'apprentissage s'appuyant sur une variété de sources c) en recherchant et en utilisant de nouvelles connaissances qui pourraient améliorer, soutenir ou influencer la compétence de l'exercice

	d) en mettant en œuvre et en évaluant l'efficacité du plan d'apprentissage et en élaborant de futurs plans d'apprentissage pour maintenir et améliorer sa compétence en tant qu'infirmière autorisée
2.11	Respecte l'obligation de signaler.

Rôle de collaboration

4.1	Maintient des relations professionnelles marquées par la collaboration.
-----	---

Rôle de coordination

5.4	Démontre une connaissance du processus de délégation.
5.6	Aide les clients à s'orienter dans les systèmes de soins de santé et ceux d'autres secteurs pour obtenir des services visant à optimiser la santé et le bien-être.

Rôle de chef de file

6.3	Participe à des modèles de soins novateurs centrés sur le client.
6.6	Fait preuve d'une conscience de soi en ayant un exercice réfléchi et en demandant des rétroactions.
6.7	Prend des mesures pour appuyer des milieux d'exercice sécurisants sur le plan culturel.

Rôle de défense

7.1	Reconnaît les situations où la sécurité du client pourrait être ou est compromise et agit en conséquence.
7.12	Évalue la compréhension qu'a le client du consentement éclairé et prend des mesures si le client est incapable de donner un consentement éclairé.

Rôle de chercheur

9.1	S'appuie sur les données probantes pour prendre des décisions éclairées.
9.3	Réfléchit sur son exercice afin d'interagir en faisant preuve d'une attitude d'humilité culturelle et crée des environnements sécurisants sur le plan culturel, où les clients perçoivent le respect accordé à leurs pratiques, préférences et décisions uniques en matière de soins de santé.

Rôle clinique

1.5	Élabore des plans de soins en ayant recours à l'analyse critique pour appuyer son jugement professionnel et la prise de décisions réfléchies.
1.6	Évalue l'efficacité du plan de soins et le modifie au besoin.
1.7	Prévoit les risques réels et potentiels pour la santé et les résultats non intentionnels possibles.
1.13	Met en œuvre des interventions infirmières thérapeutiques qui contribuent à soigner le client et à répondre aux besoins du client.
1.21	Intègre des connaissances issues des sciences de la santé, y compris l'anatomie, la physiologie, la pathophysiologie, la psychopathologie, la pharmacologie, la microbiologie, l'épidémiologie, la génétique, l'immunologie et la nutrition.
1.22	Intègre dans les plans de soins des connaissances issues de la science infirmière, des sciences sociales, des sciences humaines et de la recherche en santé.
1.23	Utilise ses connaissances sur l'incidence d'un exercice infirmier éclairé par des données probantes pour améliorer les résultats des clients en matière de santé.

Rôle de professionnel

2.9	Respecte les exigences en matière d'autoréglementation telles qu'elles sont établies dans les lois de la province ou du territoire concerné afin de protéger le public : <ul style="list-style-type: none">a) en évaluant son propre exercice et sa propre compétence afin de déterminer ses besoins d'apprentissageb) en élaborant un plan d'apprentissage s'appuyant sur une variété de sourcesc) en recherchant et en utilisant de nouvelles connaissances qui pourraient améliorer, soutenir ou influencer la compétence de l'exerciced) en mettant en œuvre et en évaluant l'efficacité du plan d'apprentissage et en élaborant de futurs plans d'apprentissage pour maintenir et améliorer sa compétence en tant qu'infirmière autorisée
-----	--

Rôle de chef de file

6.3	Participe à des modèles de soins novateurs centrés sur le client.
6.6	Fait preuve d'une conscience de soi en ayant un exercice réfléchi et en demandant des rétroactions.
6.11	Fait preuve d'une conscience de soi en ayant un exercice réfléchi et en demandant des rétroactions.

Rôle de défense

- | | |
|-----|---|
| 7.9 | Évalue si le client comprend suffisamment sa situation pour participer activement à ses soins, et facilite la mise en place de stratégies pour les clients qui ne sont pas en mesure de s'impliquer pleinement. |
|-----|---|

Rôle de chercheur

- | | |
|-----|--|
| 9.1 | S'appuie sur les données probantes pour prendre des décisions éclairées. |
|-----|--|

Rôle clinique

1.2	Effectue une évaluation infirmière holistique pour recueillir des renseignements détaillés au sujet de l'état de santé du client.
1.4	Analyse et interprète les données obtenues grâce à l'évaluation du client afin d'éclairer les décisions à prendre au sujet de son état de santé.
1.26	Adapte son exercice en fonction des croyances spirituelles et des pratiques culturelles des clients.
1.27	Met en œuvre des pratiques éclairées par des données probantes pour la prévention et le contrôle des infections.

Rôle de professionnel

2.2	Manifeste une présence professionnelle et fait preuve de confiance, d'honnêteté, d'intégrité et de respect dans toutes ses interactions.
2.9	Respecte les exigences en matière d'autoréglementation telles qu'elles sont établies dans les lois de la province ou du territoire concerné afin de protéger le public : <ul style="list-style-type: none">a) en évaluant son propre exercice et sa propre compétence afin de déterminer ses besoins d'apprentissageb) en élaborant un plan d'apprentissage s'appuyant sur une variété de sourcesc) en recherchant et en utilisant de nouvelles connaissances qui pourraient améliorer, soutenir ou influencer la compétence de l'exerciced) en mettant en œuvre et en évaluant l'efficacité du plan d'apprentissage et en élaborant de futurs plans d'apprentissage pour maintenir et améliorer sa compétence en tant qu'infirmière autorisée

Rôle de communication

3.1	Se présente aux clients et aux membres de l'équipe soignante en indiquant son prénom et son nom et sa désignation professionnelle (titre protégé).
3.3	Applique des habiletés en communication éclairées par des données probantes pour établir avec les clients des relations thérapeutiques marquées par la confiance et la compassion.

Rôle de professionnel

2.1	Rend des comptes, assume la responsabilité de ses actes et demande de l'aide au besoin relativement aux décisions et aux mesures prises dans les limites du champ d'exercice établi par la loi.
2.5	Prend acte de l'influence des valeurs et des croyances personnelles et du pouvoir conféré par le poste sur les clients et l'équipe de soins de santé et agit de façon à réduire les préjugés et les influences.
2.7	Repère et traite les questions éthiques (morales) en appliquant un raisonnement éthique et demande de l'aide au besoin.
2.9	Respecte les exigences en matière d'autoréglementation telles qu'elles sont établies dans les lois de la province ou du territoire concerné afin de protéger le public : a) en évaluant son propre exercice et sa propre compétence afin de déterminer ses besoins d'apprentissage b) en élaborant un plan d'apprentissage s'appuyant sur une variété de sources c) en recherchant et en utilisant de nouvelles connaissances qui pourraient améliorer, soutenir ou influencer la compétence de l'exercice d) en mettant en œuvre et en évaluant l'efficacité du plan d'apprentissage et en élaborant de futurs plans d'apprentissage pour maintenir et améliorer sa compétence en tant qu'infirmière autorisée
2.13	Reconnaît et signale les incidents préjudiciables, les incidents évités de justesse et les incidents sans préjudice, et agit en conséquence.

Communicator

3.4	Applique des stratégies de résolution des conflits pour favoriser des relations saines et des résultats optimaux pour les clients.
-----	--

Collaborator

4.1	Maintient des relations professionnelles marquées par la collaboration.
4.3	Détermine son propre rôle professionnel et interprofessionnel au sein de l'équipe en prenant en considération les rôles, les responsabilités et le champ d'exercice des autres.
4.4	Applique des connaissances au sujet des champs d'exercice de chaque catégorie infirmière réglementée afin de renforcer la collaboration intraprofessionnelle qui améliore l'apport de chacun à la santé et au bien-être des clients.
4.5	Contribue au fonctionnement de l'équipe soignante en appliquant la théorie et les principes de la communication en groupe et des techniques de processus de groupe.

Rôle de coordination

5.4	Démontre une connaissance du processus de délégation.
-----	---

Rôle de chef de file

6.2	Intègre des principes et des activités d'amélioration continue de la qualité dans sa prestation de soins.
-----	---

6.3	Participe à des modèles de soins novateurs centrés sur le client.
-----	---

6.4	Participe à la création et au maintien d'un milieu de travail respectueux et sain sur les plans physique et psychologique.
-----	--

6.5	Est sensible aux effets de la culture organisationnelle sur la prestation de soins et agit de façon à améliorer la qualité du milieu de travail, qui doit être sécuritaire et professionnel.
-----	--

6.6	Fait preuve d'une conscience de soi en ayant un exercice réfléchi et en demandant des rétroactions.
-----	---

6.7	Prend des mesures pour appuyer des milieux d'exercice sécurisants sur le plan culturel.
-----	---

6.8	Utilise et affecte les ressources judicieusement.
-----	---

6.9	Fournit des rétroactions constructives pour favoriser la croissance professionnelle des autres membres de l'équipe soignante.
-----	---

6.10	Démontre une connaissance du système de soins de santé et de ses répercussions sur les soins aux clients et l'exercice de la profession.
------	--

6.11	Adapte son exercice pour répondre aux besoins du client en matière de soins dans un système de santé qui évolue constamment.
------	--

Rôle de défense

7.1	Reconnaît les situations où la sécurité du client pourrait être ou est compromise et agit en conséquence.
-----	---

7.5	Appuie un exercice écologique.
-----	--------------------------------

Rôle de chercheur

9.1	S'appuie sur les données probantes pour prendre des décisions éclairées.
-----	--

9.2	Transpose à son exercice professionnel des connaissances acquises de sources pertinentes.
-----	---

Rôle clinique

1.3	Applique les principes des soins tenant compte des traumatismes, qui accordent la priorité à la sécurité, au choix et au contrôle du survivant du traumatisme.
1.17	Intègre sa connaissance des principes épidémiologiques aux plans de soins.
1.18	Fournit des soins infirmiers axés sur le rétablissement en partenariat avec le client qui est atteint d'un trouble de santé mentale et/ou d'une dépendance.
1.19	Intègre des approches de promotion de la santé mentale à sa prestation de soins infirmiers.
1.23	Utilise ses connaissances sur l'incidence d'un exercice infirmier éclairé par des données probantes pour améliorer les résultats des clients en matière de santé.
1.25	Applique des stratégies pour promouvoir le bien-être, prévenir la maladie et minimiser les affectations et les blessures chez les clients, soimême et les autres.
1.26	Adapte son exercice en fonction des croyances spirituelles et des pratiques culturelles des clients.

Rôle de professionnel

2.4	Assure la protection de la vie privée, la confidentialité des renseignements et la sécurité du client en respectant les mesures législatives, les normes d'exercice, la déontologie et les politiques de l'organisation.
2.6	Établit et maintient des limites professionnelles avec les clients et l'équipe soignante.
2.9	Respecte les exigences en matière d'autoréglementation telles qu'elles sont établies dans les lois de la province ou du territoire concerné afin de protéger le public : <ul style="list-style-type: none">a) en évaluant son propre exercice et sa propre compétence afin de déterminer ses besoins d'apprentissageb) en élaborant un plan d'apprentissage s'appuyant sur une variété de sourcesc) en recherchant et en utilisant de nouvelles connaissances qui pourraient améliorer, soutenir ou influencer la compétence de l'exerciced) en mettant en œuvre et en évaluant l'efficacité du plan d'apprentissage et en élaborant de futurs plans d'apprentissage pour maintenir et améliorer sa compétence en tant qu'infirmière autorisée
2.14	Reconnaît et signale les risques pour la sécurité réels et potentiels dans le milieu de travail et agit en conséquence.

Rôle de communication

3.2	Fait de l'écoute active pour comprendre l'expérience, les préférences et les objectifs de santé du client et
-----	--

y répondre.

Rôle de collaboration

4.1 Maintient des relations professionnelles marquées par la collaboration.

Rôle de chef de file

6.4 Participe à la création et au maintien d'un milieu de travail respectueux et sain sur les plans physique et psychologique.

6.5 Est sensible aux effets de la culture organisationnelle sur la prestation de soins et agit de façon à améliorer la qualité du milieu de travail, qui doit être sécuritaire et professionnel.

6.7 Prend des mesures pour appuyer des milieux d'exercice sécurisants sur le plan culturel.

6.10 Démonstre une connaissance du système de soins de santé et de ses répercussions sur les soins aux clients et l'exercice de la profession.

Rôle de défense

7.1 Reconnaît les situations où la sécurité du client pourrait être ou est compromise et agit en conséquence.

7.4 Préconise l'équité en santé pour tous, en particulier pour les clients et les populations vulnérables ou diverses.

7.6 Préconise la prestation de soins sécuritaires, compétents et conformes à l'éthique fournis avec compassion.

7.7 Soutient les clients et les incite à se prendre en main pour prendre des décisions éclairées au sujet de leurs soins de santé, et respecte leurs décisions.

7.9 Évalue si le client comprend suffisamment sa situation pour participer activement à ses soins, et facilite la mise en place de stratégies pour les clients qui ne sont pas en mesure de s'impliquer pleinement.

7.10 Défend les droits du client et s'assure que son consentement éclairé est obtenu en s'appuyant sur les mesures législatives, les normes d'exercice et la déontologie.

7.11 Applique ses connaissances sur la santé de la population, les déterminants de la santé, les soins de santé primaires et la promotion de la santé pour favoriser l'équité en santé.

7.12 Évalue la compréhension qu'a le client du consentement éclairé et prend des mesures si le client est incapable de donner un consentement éclairé.

7.13 Démonstre des connaissances au sujet du rôle du mandataire dans le consentement éclairé et la prise de décisions concernant les soins du client.

7.14 Applique ses connaissances sur les disparités et les inégalités en santé de façon à optimiser les résultats pour la santé de tous les clients.

Rôle de chercheur

9.1	S'appuie sur les données probantes pour prendre des décisions éclairées.
9.3	Réfléchit sur son exercice afin d'interagir en faisant preuve d'une attitude d'humilité culturelle et crée des environnements sécurisants sur le plan culturel, où les clients perçoivent le respect accordé à leurs pratiques, préférences et décisions uniques en matière de soins de santé.

Rôle clinique

1.3	Applique les principes des soins tenant compte des traumatismes, qui accordent la priorité à la sécurité, au choix et au contrôle du survivant du traumatisme.
1.5	Élabore des plans de soins en ayant recours à l'analyse critique pour appuyer son jugement professionnel et la prise de décisions réfléchies.
1.7	Prévoit les risques réels et potentiels pour la santé et les résultats non intentionnels possibles.
1.16	Intègre dans le plan de soins les principes de la réduction des méfaits en ce qui concerne la consommation et l'abus de substances.
1.18	Fournit des soins infirmiers axés sur le rétablissement en partenariat avec le client qui est atteint d'un trouble de santé mentale et/ou d'une dépendance.
1.19	Intègre des approches de promotion de la santé mentale à sa prestation de soins infirmiers.
1.20	Intègre des approches de prévention du suicide dans sa prestation de soins infirmiers.
1.23	Utilise ses connaissances sur l'incidence d'un exercice infirmier éclairé par des données probantes pour améliorer les résultats des clients en matière de santé.
1.24	Applique des stratégies efficaces pour prévenir, désamorcer et gérer le comportement perturbateur, agressif ou violent.
1.25	Applique des stratégies pour promouvoir le bien-être, prévenir la maladie et minimiser les affectations et les blessures chez les clients, soimême et les autres.
1.26	Adapte son exercice en fonction des croyances spirituelles et des pratiques culturelles des clients.

Rôle de professionnel

2.6	Établit et maintient des limites professionnelles avec les clients et l'équipe soignante.
2.9	<p>Respecte les exigences en matière d'autoréglementation telles qu'elles sont établies dans les lois de la province ou du territoire concerné afin de protéger le public :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) en évaluant son propre exercice et sa propre compétence afin de déterminer ses besoins d'apprentissage b) en élaborant un plan d'apprentissage s'appuyant sur une variété de sources c) en recherchant et en utilisant de nouvelles connaissances qui pourraient améliorer, soutenir ou influencer la compétence de l'exercice d) en mettant en œuvre et en évaluant l'efficacité du plan d'apprentissage et en élaborant de futurs plans d'apprentissage pour maintenir et améliorer sa compétence en tant qu'infirmière autorisée

Rôle de défense

7.1	Reconnaît les situations où la sécurité du client pourrait être ou est compromise et agit en conséquence.
7.4	Préconise l'équité en santé pour tous, en particulier pour les clients et les populations vulnérables ou diverses.
7.6	Préconise la prestation de soins sécuritaires, compétents et conformes à l'éthique fournis avec compassion.
7.11	Applique ses connaissances sur la santé de la population, les déterminants de la santé, les soins de santé primaires et la promotion de la santé pour favoriser l'équité en santé.
7.14	Applique ses connaissances sur les disparités et les inégalités en santé de façon à optimiser les résultats pour la santé de tous les clients.

Rôle de chercheur

9.1	S'appuie sur les données probantes pour prendre des décisions éclairées.
9.2	Transpose à son exercice professionnel des connaissances acquises de sources pertinentes.